



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 JUILLET 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-100 / 7-2-6

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 4 juillet 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 24 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, A. COLLIN, J. COUTURIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, D. ZAMBON.

Représentés : M. CHASSON, M. DE JAHAM, A. FAVIER, J. FORTE, R. MAZZILLI, J. ROBERT, C. STELLA.

Absents : N. CHARLETY, J. VIAL.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS : Centres sociaux - Tarifs 2019-2020

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Dans le cadre de leurs missions, les centres sociaux Charles Béraudier et le Relais Initiatives Habitants proposent des activités. Elles font partie de l'animation de la vie sociale et du projet famille, conformément à la circulaire CNAF et aux contrats de projets signés entre la ville de Voiron et la CAF de l'Isère.

Il convient de réviser les tarifs des centres sociaux pour l'année 2019-2020 en tenant compte de la périodicité de l'activité, d'une animation par un professionnel, un intervenant ou un bénévole.

Cette grille aux quotients familiaux tient compte des éventuelles difficultés des ménages, pour permettre à tous d'accéder aux centres sociaux. Les activités sont un support au travail social réalisé avec les publics. L'objectif principal n'étant pas l'activité en elle-même mais la valorisation des savoirs faire, le partage des cultures, l'intégration, le lien social, la rupture de l'isolement, le soutien à la parentalité.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale du 1^{er} juillet 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'augmenter chaque catégorie de 1,50 % à compter du 1^{er} septembre 2019 :

Quotient familial	Première catégorie Forfait transport (Uniquement le transport collectif)	Deuxième catégorie (« Entrées » sans transport collectif plafonnées au prix réel ou financement d'un intervenant)	
		ENFANTS (-12 ans)	ADULTES
		2019	2019
Jusqu'à 300	Adultes = 1 € Enfant = 0,50€	1,35 €	2,65 €
301-450		2,10 €	4,20 €
451-600		2,90 €	5,75 €
601-800		3,70 €	7,30 €
801-1000		4,20 €	8,30 €
1001-1200		4,71 €	9,45 €
1201 et +		5,25 €	10,45 €

Quotient familial	Troisième catégorie (« Entrées » + transport collectif) 1ère catégorie + 2ème catégorie	
	ADULTES	ENFANTS
Jusqu'à 300	1,85 €	3,65 €
301-450	2,60 €	5,25 €
451-600	3,40 €	6,75 €
601-800	4,25€	8,35 €
801-1000	4,70 €	9,35 €
1001-1200	5,25 €	10,45 €
1201 et +	5,75 €	11,50 €

Quotient familial	Activités régulières (Paiement au trimestre - Activité 1x par semaine)
	2019
Jusqu'à 300	3,10 €
301-450	7,80 €
451-600	15,60 €
601-800	23,60 €
801-1000	31,40 €
1001-1200	39,20 €
1201 et +	47 €

Quotient familial	AUTRES ACTIVITÉS	
	ASL (Paiement au trimestre)	YOGA GYM (Paiement au trimestre)
	2019	2019
Jusqu'à 300	9,45 €	9,45 €
301-450		
451-600		
601-800		
801-1000		
1001-1200		
1201 et +		

Lavage de tapis : 2,65 € le tapis (Tarif 2018 : 2,60€) - Maximum 2 tapis par ménage

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **29 voix POUR** - **2 ABSTENTIONS** (A. GERVASI, R. REVIL)
 AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations
 Acte certifié exécutoire depuis
 son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

 Julien POLAT

